

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 12 avril 2021, à 19 h, au 38, avenue Parent, Port-Cartier.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Alain THIBAULT
M <sup>mes</sup> les conseillères	Carole CHEVARIE Marie CORBEY
M. le conseiller	Daniel CAMIRÉ

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

**SONT ABSENTS**

M <sup>mes</sup> les conseillères	Cécile CAMIRÉ Patricia COUETTE
M. le conseiller	Mario GAUMONT

**EST AUSSI PRÉSENTE**

M <sup>me</sup> la greffière	M <sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ
------------------------------	------------------------------

**CITOYENS: 4**

**JOURNALISTE: 0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2021-04-97**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2021, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-04-98**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2021**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-99

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021, TENUE À 12 H**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021, tenue à 12 h, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mars 2021, tenue à 12 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-100

**RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**DE** ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 15 mars 2021 : décisions CP-0321-114 à CP-0321-127 inclusivement;
- 29 mars 2021 : décisions CP-0321-128 à CP-0321-148 inclusivement;
- 6 avril 2021 : décisions CP-0421-149 à CP-0421-155 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-101

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2021-325, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE »**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M<sup>me</sup> la conseillère Cécile CAMIRÉ et qu'elle en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, le règlement n° 2021-325 intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement n° 2003-002 concernant les séances du conseil et la régie interne* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-102

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-326, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX NORMES APPLICABLES AUX CASSE-CROÛTES »**

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation écrite a été tenue entre le 16 février 2021 et le 3 mars 2021 sur le premier projet de règlement n° PR-21-01 (1);

**CONSIDÉRANT** que suite à l'adoption d'un second projet de règlement n° PR-21-01 (2) le 8 mars 2021, et à la publication d'un avis le 11 mars 2021 concernant la possibilité de formuler des demandes de participation à un référendum, aucune demande valide n'a été reçue à l'égard de ce second projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter le règlement n° 2021-326, intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151* quant aux normes applicables aux casse-croûtes ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-327 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT DE 617 000 \$ POUR LA CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE AU DEL**

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2021-327 décrétant des dépenses et un emprunt de 617 000 \$ pour la conversion du réseau d'éclairage, qu'il présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

2021-04-103

**DON – LIVRES USAGÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LE MANUSCRIT – CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET PROJET HUMANITAIRE AU SÉNÉGAL**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**DE** faire don aux centres de la petite enfance « La Mer-Veilleuse » et « Le Sentier des Merveilles » ainsi qu'à M<sup>me</sup> Jenny Bezeau, responsable d'un projet humanitaire auprès des enfants du Sénégal, de livres usagés retirés de la

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

bibliothèque municipale Le Manuscrit suite à une opération d'élagage, qui ne sont plus d'aucune utilité pour la Ville, conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-104

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60693867**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 46 516,50 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 4 651,65 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60693867, datée du 11 février 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 mars 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-04-105

**PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – 18 AU 24 AVRIL 2021 – TRANSPLANT QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* se tiendra du 18 au 24 avril 2021, afin de promouvoir l'importance du don d'organes synonyme de vie et d'espoir pour les personnes en attente de transplantation au Québec;

**CONSIDÉRANT** la proposition de TRANSPLANT QUÉBEC de fournir un drapeau pour déploiement sur un mât extérieur visant à accroître la visibilité de la cause du don d'organes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'autoriser** M. le maire à procéder à une proclamation en ces termes :

« Par conséquent, je, Alain THIBAUT, maire de Port-Cartier, proclame par la présente, la semaine du 18 au 24 avril 2021, *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* dans la ville de Port-Cartier »;

**D'autoriser** le déploiement du drapeau de TRANSPLANT QUÉBEC sur un mât situé devant l'hôtel de ville au cours de cette semaine afin de souligner l'importance du don d'organes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

2021-04-106

**AUTORISATION DE PAIEMENT – INVENTAIRE DES MATÉRIAUX  
CONTENANT DE L'AMIANTE – ÉGLISE ST-ALEXANDRE, PORT-CARTIER  
(QUÉBEC) – GOLDER ASSOCIÉS LTÉE**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 5 835 \$, taxes en sus, à l'entreprise GOLDER ASSOCIÉS LTÉE, en paiement pour les services professionnels rendus visant la réalisation de l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans l'ancienne église St-Alexandre, le tout conformément à la proposition de l'entreprise n° CX20365364-Rev0 en date du 8 septembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-107

**CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE 2021 À MÊME LE FONDS  
GÉNÉRAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER POUR LE REMPLACEMENT  
DE L'AUTOBUS DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT** la participation de la Ville à titre d'organisme mandataire dans le cadre du transport adapté dont l'organisme délégué est le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. (antérieurement CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE PORT-CARTIER INC.);

**CONSIDÉRANT** le coût élevé que représente le remplacement de l'autobus utilisé aux fins du transport adapté;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la création d'une réserve financière afin de pourvoir au remplacement de l'autobus du transport adapté lorsque ce véhicule sera hors d'usage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'**affecter une somme de 20 000 \$ pour 2020 à même le fonds général de la VILLE DE PORT-CARTIER, dans la réserve financière créée aux fins de remplacement de l'autobus du transport adapté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-108

**AUTORISATION – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE  
COLLECTIVE AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 – SSQ GROUPE FINANCIER**

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'assurances collectives en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la Ville de Port-Cartier, membre du regroupement du Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord, assuré auprès de SSQ Groupe financier doit être renouvelé;

**CONSIDÉRANT** le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit MALLETTE ACTUAIRES INC. daté du mois de janvier 2021, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2021, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la part du consultant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la Ville de Port-Cartier confirme son accord et accepte les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de SSO GROUPE FINANCIER, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, le tout pour une période consécutive de douze (12) mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-109

**VERSEMENT DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'accorder** aux organismes mentionnés ci-dessous, des subventions aux montants suivants afin de leur permettre de poursuivre leurs actions favorisant l'activité physique et culturelle des résidents de la Ville pour l'année 2021 :

ASSOCIATION DE HOCKEY AMATEUR DE PORT-CARTIER INC.	4 000 \$
CLUB DE NATATION DE PORT-CARTIER INC. (« LES CACHALOTS »)	2 700 \$
CLUB JUDOKAN DE PORT-CARTIER INC.	2 700 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE « LES RHAPSODIES DE PORT CARTIER INC. »	2 440 \$
L'ACADÉMIE « LES JOIES DE LA DANSE » PORT-CARTIER	1 200 \$
CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC.	770 \$
ÉCOLE DE MUSIQUE DE PORT-CARTIER INC.	700 \$
LIGUE NAVALE DU CANADA DIVISION QUÉBEC (SUCCURSALE DE PORT-CARTIER)	470 \$
CLUB DE TRIATHLON LES TRICÉPHALES DE PORT-CARTIER	400 \$
GROUPE SCOUT PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC.	550 \$
CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC.	670 \$

**D'autoriser** la trésorière à verser les montants des subventions accordées à ces organismes, pour l'année 2021, lors de la reprise de leurs activités, selon les montants mentionnés plus haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-110

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 30 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de cette résolution ;

**DE** nommer M<sup>me</sup> la conseillère Patricia COUETTE pour agir à titre de mairesse suppléante de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 jusqu'au 30 juin 2021 ;

**D'**autoriser la mairesse suppléante à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAULT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-111

**AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES »**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**DE** déposer une demande de subvention dans le cadre du programme "Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021" et de mandater M. Stéphan HARVEY, régisseur culturel, pour agir à titre de répondant auprès du ministère de la Culture et des Communications, et l'autoriser à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents qui pourront être requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-112

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉVACUATION AU BARRAGE DES PIONNIERS – PROJET N° VPC-STP-SPI-20200508-01– FNX-INNOV INC. – FACTURE N° 389782**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 17 700 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 1 770 \$, taxes en sus, à l'entreprise FNX-INNOV INC., en paiement pour le contrat quant aux services professionnels pour l'installation d'un système d'évacuation au barrage des Pionniers, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20200508-01, le tout conformément à la facture n° 389782 de cette entreprise datée du 29 janvier 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 mars 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-113

**OCTROI DE CONTRAT – DÉPLACEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, DE TRAITEMENT ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE – C3F TÉLÉCOM INC.**

**CONSIDÉRANT** la soumission de C3F TÉLÉCOM INC. n° 5832-REV, datée du 25 février 2021, visant les travaux relatifs au déplacement de la fibre optique;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'**octroyer un contrat à C3F TÉLÉCOM INC. visant les travaux relatifs au déplacement de la fibre optique, au montant de 16 627,42 \$, taxes en sus, conformément à la soumission n° 5832-REV, datée du 25 février 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 8 mars 2021;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure, et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-114

**ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉPARATION ET RESURFAÇAGE DE PAVAGE ASPHALTIQUE – PROJET N° VPC-STP-TR-20210220-01**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**D'**adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit PAVAGE BÉTON T.C. INC., le contrat de réparations et resurfaçage de pavage asphaltique, projet n° VPC-STP-TR-20210220-01, pour les sommes suivantes, taxes en sus:

1.	Réparations de pavage asphaltique (Secteur Port-Cartier)	63,95 \$ / m <sup>2</sup>
	Mobilisation et démobilisation vers Port-Cartier	0,00 \$
2.	Resurfaçage de pavage asphaltique (Secteur Port-Cartier)	63,95 \$ / m <sup>2</sup>
	Mobilisation et démobilisation vers Port-Cartier	0,00 \$
3.	Réparations de pavage asphaltique (Secteur Rivière-Pentecôte)	73,50 \$ / m <sup>2</sup>
	Mobilisation et démobilisation vers Rivière-Pentecôte	2 730,00 \$
4.	Resurfaçage de pavage asphaltique (Secteur Rivière-Pentecôte)	73,50 \$ / m <sup>2</sup>
	Mobilisation et démobilisation vers Rivière-Pentecôte	2 730,00 \$

le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 23 mars 2021;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à constater et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

2021-04-115

**AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE – TENUE D'UN RELAIS  
« FORMULE VIRTUELLE » – COMITÉ ORGANISATEUR DU RELAIS POUR  
LA VIE DE PORT-CARTIER – 12 JUIN 2021**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser un montant de 150 \$ à titre de don à  
l'organisme LE RELAIS POUR LA VIE DE PORT-CARTIER dans le cadre de leur  
collecte de fonds.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-116

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE LA VILLE DE PORT-CARTIER AU 31 DÉCEMBRE  
2019**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'accepter les états financiers 2019 de L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE  
LA VILLE DE PORT-CARTIER, vérifiés par la firme PCA SERVICES CORPORATIFS  
INC. en date du 21 octobre 2020, pour l'exercice financier terminé le 31  
décembre 2019.

**Les résultats s'établissent comme suit :**

PRODUITS :	566 271 \$
CHARGES :	1 544 781 \$
DÉFICIT :	(978 510 \$)
Contribution de la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC au déficit :	880 659 \$
Contribution de la VILLE DE PORT-CARTIER au déficit :	97 851 \$

**Le suivi des contributions de la VILLE DE PORT-CARTIER  
s'établit comme suit :**

Solde des exercices antérieurs :	13 620 \$
Contribution de la VILLE DE PORT-CARTIER au déficit :	85 000 \$
Déficit	(97 851 \$)
Solde de l'exercice 2019 payé en trop	769 \$

**Le suivi des contributions du programme de supplément au  
loyer s'établit comme suit :**

Solde du début	(3 606 \$)
Contribution de la Ville de Port-Cartier	0 \$
Versements aux bénéficiaires	(3 416 \$)

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution  
ou annotation

Frais d'administration	(246 \$)
Solde de l'exercice 2019 à payer	(7 268 \$)
Solde dû à la VILLE DE PORT-CARTIER au 31 décembre 2019 :	(769 \$)
Montant à payer par la VILLE DE PORT-CARTIER pour le programme ACCÈS LOGIS au 31 décembre 2019 :	7 268 \$

**DE** préciser que les montants à payer par la Municipalité seront puisés à même le fonds général 2020 soit un montant de 6 499 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.****2021-04-117****MOUVEMENT DU PERSONNEL – MARS 2021**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**D'**approuver le mouvement du personnel en mars 2021, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

**EMBAUCHE**

RENAUD, Jonathan	Pompier à temps partiel	2021-03-05
SARAZIN, Damien	Stagiaire à l'urbanisme	2021-03-22

**TERMINAISON**

PAQUET, Louise	Brigadière	2021-02-25
BÉRUBÉ, Yohan	Pompier à temps partiel	2021-03-15
HUET, Jacques	Préposé aux travaux publics	2021-03-30

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.****2021-04-118****ABROGATION – RÉOLUTION NUMÉRO 2021-01-41, INTITULÉE : « SUBVENTION 2021 – CLUB DE L'ÂGE D'OR LES VIVE LA JOIE DE PORT-CARTIER ET CLUB DE L'ÂGE D'OR LES PIONNIERS DE PORT-CARTIER »**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu

**D'**abroger la résolution numéro 2021-01-41, intitulée : « SUBVENTION 2021 – CLUB DE L'ÂGE D'OR LES VIVE LA JOIE DE PORT-CARTIER ET CLUB DE L'ÂGE D'OR LES PIONNIERS DE PORT-CARTIER ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.****2021-04-119****SUBVENTION 2021 – CLUB DE L'ÂGE D'OR LES VIVE LA JOIE DE PORT-CARTIER ET CLUB DE L'ÂGE D'OR LES PIONNIERS DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu

**D'**accorder une subvention mensuelle de 3 449,25 \$, ainsi qu'un montant annuel de 1 500 \$ pour le déneigement à verser au prorata du service utilisé pour l'année 2021, conjointement aux CLUB DE L'ÂGE D'OR LES VIVE LA JOIE

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

DE PORT-CARTIER et au CLUB DE L'ÂGE D'OR LES PIONNIERS DE PORT-CARTIER, afin de pourvoir au versement du loyer pour assurer la poursuite de leurs activités;

**QUE** cette subvention entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021;

**D'autoriser** la trésorière à verser cette subvention au montant de 3 449,25 \$ mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, ainsi que le montant déterminé au prorata du service utilisé pour les frais de déneigement;

**D'autoriser** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'entente à intervenir confirmant le terme et les obligations, ainsi que tout autre document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-120

**ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT HYBRIDE POUR LE SERVICE DE L'URBANISME – PROJET N° VPC-SU-AV-20210308-01**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu

**D'adjuger** en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit FERRO AUTOMOBILES INC., le contrat visant la fourniture d'un véhicule utilitaire sport hybride pour le Service de l'urbanisme, projet n° VPC-SU-AV-20210308-01, pour une somme de 38 984,27 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 mars 2021;

**D'autoriser** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**AFFAIRES NOUVELLES**

2021-04-121

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. ET APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET DES TARIFS 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la VILLE DE PORT-CARTIER désire confirmer au ministère des Transports, sa participation, à titre d'organisme mandataire, dans le cadre du transport adapté, dont l'organisme délégué est le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. (antérieurement sous le nom de CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE PORT-CARTIER INC.);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est favorable à renouveler l'entente susmentionnée aux mêmes conditions pour l'année 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE,  
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**DE** renouveler à cette fin le protocole d'entente intervenu entre la VILLE DE PORT-CARTIER et le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. le 11 avril 2006, avec ses amendements, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020;

**D'**approuver les prévisions budgétaires de l'organisme délégué, le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;

**DE** confirmer que la tarification exigée des usagers du transport adapté est la suivante :

- 2,50 \$ dans le secteur de Port-Cartier,
- 4,50 \$ dans le secteur de Rivière-Pentecôte / Pointe-aux-Anglais, à Port-Cartier, telle que prévue dans l'entente initiale intervenue entre la Ville de Port-Cartier et l'organisme délégué, le 11 avril 2006, avec ses amendements, et qui est dûment renouvelée en vertu des présentes;

**DE** préciser que le mandat donné à l'organisme délégué apparaît à ladite entente initiale, dûment renouvelée en vertu des présentes;

**DE** fixer la contribution financière de la VILLE DE PORT-CARTIER au transport adapté à la somme de 33 862 \$;

**D'**autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de renouvellement du transport adapté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ainsi que tous les documents qui pourront être requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-122

**AUTORISATION DE PAIEMENT ET LIBÉRATION DU DÉPÔT DE SOUMISSION – FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE 4x4 DE TYPE COMMERCIAL POUR SERVICE DUR MUNIE D'UNE BOÎTE EN FIBRE DE VERRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AV-20200427-02 – PASCAL AUTOMOBILES INC.**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu

**D'**autoriser la trésorière à verser la somme de 84 880 \$, taxes en sus, à PASCAL AUTOMOBILES INC., en paiement pour le contrat de fourniture d'une camionnette 4x4 de type commercial pour service dur munie d'une boîte en fibre de verre pour le Service des travaux publics, projet n° VPC-STP-AV-20200427-02, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 1<sup>er</sup> avril 2021;

**D'**autoriser la trésorière à libérer le dépôt de soumission de l'entreprise PASCAL AUTOMOBILES INC., au montant de 10 000 \$, détenu par la Ville de Port-Cartier concernant le contrat susmentionné, résultant de l'adjudication ayant fait l'objet

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

de la résolution 2020-10-311, suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 1<sup>er</sup> avril 2021;

**DE** préciser le coût de cette acquisition sera puisé à même l'excédent de fonctionnement réservé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-04-123**

**ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAÇAGE DE LIGNES DE RUES – PROJET N° VPC-STP-TL-20210309-01**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu

**D'**adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, ALAIN DESCHÊNES, CONSTRUCTION INC. (SIGNALISATION INTER-LIGNES), le contrat de traçage de lignes de rues, projet n° VPC-STP-TL-20210309-01 pour une somme totale de 52 440,42 \$, taxes en sus, ce montant inclut l'option n° 1 – Pistes cyclables (lignes bleues) au montant de 8 229 \$, taxes en sus et l'option n° 2 – Identification des puisards au montant de 1 200 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 7 avril 2021;

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-04-124**

**DIRECTIVES EN LIEN AVEC LA COVID-19 - MESURES À PRENDRE PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE LORS DE DÉPLACEMENTS HORS DE LA RÉGION**

**CONSIDÉRANT** l'importance de protéger la population et de réduire le risque de propagation de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses employés;

**CONSIDÉRANT** que les déplacements sont actuellement non recommandés par la Santé publique;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'exiger** que tout employé se déplaçant vers des régions se retrouvant au palier 4 - alerte maximale (zone rouge) et au palier 3 – alerte (zone orange) pour une période de plus de vingt-quatre (24) heures respecte un confinement préventif de quatorze (14) jours, à l'exception des employés s'étant déplacés pour aller travailler ou pour se conformer à une ordonnance contenue dans un jugement rendu par un tribunal, pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

parentaux contenus dans une entente, pour obtenir ou prodiguer des soins et des services de santé ou pour des fins humanitaires. À défaut de pouvoir faire du télétravail, cette absence devra être comblée, par le biais d'absence sans solde ou par les banques de congés ou de vacances de l'année 2021. De plus, il est fortement recommandé par la Santé publique de passer un test de dépistage au retour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2021-04-125

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT DU BARDEAU DES TOITURES DE L'HÔTEL DE VILLE – LES CONSULTANTS D.M.G. INC.**

**CONSIDÉRANT** la soumission de LES CONSULTANTS D.M.G. INC. datée du 2 avril 2021 visant les services professionnels pour le remplacement du bardeau des toitures de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

**D'entériner** l'octroi d'un contrat à LES CONSULTANTS D.M.G. INC. visant les services professionnels pour le remplacement du bardeau des toitures de l'Hôtel de Ville, au montant de 11 950 \$, taxes en sus, conformément à la soumission datée du 2 avril 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 9 avril 2021 ;

**D'autoriser** le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure, et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC**

**M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT**

Il mentionne que pour le dossier de relance d'ARBEC et de redémarrage de l'usine de biocarburant, les négociations avec le gouvernement se poursuivent.

Il ajoute que l'encan virtuel de l'APRR se poursuit jusqu'au 18 avril à 15 h 00. Il s'agit d'une activité de financement importante pour l'organisme et il invite les citoyens à y participer en grand nombre.

Il désire aviser les citoyens qu'à la suite de la réception du rapport d'expertise préparé par M. Claude Mazerolle concernant le bâtiment Sacré-Cœur, il y aurait 1,7 million à investir dans cette bâtisse, il a donc été décidé de procéder à la démolition. Il s'agit d'un choix déchirant, mais la Ville doit investir dans d'autres endroits prioritaires. Les activités des différents organismes utilisant cette bâtisse ont été ou seront relocalisées.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

---

N° de résolution  
ou annotation

Il désire profiter de l'occasion afin de féliciter M. Roger Vignola pour son implication dans le Club Odanak. Il transmet également toutes ses félicitations à Olivier Bacon, David Bacon, Maxim Bélanger, Nicolas Boucher, Dylan Larrivée, Félix Laurin et Jean-François Perron pour leur film North Shore Fly Fishing. Il s'agit d'un très beau film et d'un bon véhicule publicitaire pour la Ville.

#### **M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ**

Il désire faire un suivi concernant l'avancement du dossier de résidences pour personnes âgées. Les efforts se déploient sur trois axes. Premièrement, la recherche d'un promoteur privé, des discussions auprès d'un promoteur privé sont en cours. Deuxièmement, un travail en collaboration avec l'OMH est également fait pour des logements abordables pour les personnes dont les revenus sont moindres. Finalement, un projet d'agrandissement de la Villa est en cours, la première phase concerne l'agrandissement de la salle à manger et du salon et il y aurait une seconde phase pour ajouter une dizaine de chambres. Les trois projets sont travaillés parallèlement.

#### **M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE CAROLE CHEVARIE**

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

#### **M<sup>ME</sup> LA CONSEILLÈRE MARIE CORBEY**

Elle n'a rien de particulier à mentionner.

#### **RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE**

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

#### **Question de M. Raynald DUGUAY :**

- Demande si le camion payé ce soir est un 2 500.

2021-04-126

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

**QUE** la séance ordinaire du 12 avril 2021 soit levée à 20 h 06.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

**Alain THIBAUT, maire**  
**Président d'assemblée**

---

**M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ**  
**Greffière**

---

**Alain THIBAUT**  
**Maire**

AC/bb